

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.028

L'an deux mille vingt, le 18 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT.  
M. Christophe PLASSARD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES  
ORGANISMES NUISIBLES DE LA CHARENTE-MARITIME (FDGDON17)

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : 2 abstentions  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime assure la coordination des luttes, pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles présents sur notre département, notamment :

- Les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués)
- Le campagnol des champs
- Les oiseaux (corvidés)
- La taupe
- Les rongeurs commensaux (rats, souris)
- Les chenilles défoliatrices
- Le frelon asiatique
- La flavescence dorée de la vigne

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) prend en charge le règlement de l'adhésion annuelle.

En vertu des statuts de la FDGDON 17, il convient de désigner des représentants du conseil municipal auprès de cette Fédération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'adhésion à la FDGDON 17 par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA),
- Vu les statuts de la FDGDON 17,
- Vu le courrier de la FDGDON 17 en date du 07 janvier 2020,
- Après en avoir délibéré,

### ÉLIT

- comme représentants du conseil municipal au sein de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON17) :

Membre titulaire : Mme. Marie-Pierre QUENTIN  
Membre suppléant : Mme. Corinne MAROLLEAU

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 juillet 2020

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

